

Affaire Maurice Audin : "L'ouverture des archives est avant tout symbolique"

Le Monde.fr | 17.12.2012 à 21h15

Par François Béguin (propos recueillis par)



Photo non datée de Maurice Audin, assistant de mathématiques à la faculté d'Alger, arrêté en juin 1957 par les soldats français. | AFP/STF

Josette Audin, la veuve de Maurice Audin, disparu à Alger après avoir été arrêté par des militaires français en 1957, a annoncé lundi 17 décembre que le président François Hollande s'était engagé à lui faire remettre tous les documents relatifs à la disparition de son mari. Les circonstances exactes de la mort de cet assistant de mathématiques à l'université d'Alger, membre du Parti communiste algérien (PCA) et militant de la cause anticolonialiste n'ont jamais été communiquées officiellement.

Josette Audin a précisé avoir reçu un courrier du chef de l'Etat dans lequel il assure avoir *"demandé à Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, de vous recevoir afin de vous remettre en mains propres l'ensemble des archives et documents en sa possession relatifs à la disparition de votre mari"*. François Hollande assure également que la France *"doit faire face à ses responsabilités et au devoir de vérité qui lui incombe envers vous et votre famille d'abord, mais également envers l'ensemble des citoyens"*.

L'historienne Raphaëlle Branche, maître de conférences à l'université Paris -I et auteure de *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie, 1954-1962* (Gallimard, 2001) et *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* (Le Seuil, coll. L'Histoire en débats, 2005) relativise la portée de cette annonce.

L'ouverture des archives militaires peut-elle permettre de faire la lumière sur les circonstances de la mort de Maurice Audin ?

Raphaëlle Branche : On peut d'abord se féliciter de cette décision car cela fait des années que Josette Audin réclame ces documents. Mais elle est d'abord symbolique car je doute qu'on y trouve un secret d'Etat, ou même des éléments nouveaux.

L'historien Pierre Vidal-Naquet avait déjà pu consulter les archives du ministère de la justice dans les années 1980 et n'y avait rien trouvé éclairant les circonstances de l'assassinat de Maurice Audin. Il s'agit cette fois d'ouvrir les archives du ministère de la défense. Or, depuis la loi sur les archives de 2008, qui a fait passer à cinquante ans le délai pour consulter les documents classés secret défense, une grande partie était déjà consultable dès cette année.

Par ailleurs, au vu de la notoriété du meurtre de Maurice Audin, je ne crois pas que ces archives de la défense aient attendu gentiment qu'on les regarde. Il y a certainement eu une sorte de ménage. Je ne suis donc pas très optimiste.

Josette Audin avait annoncé, en mai 2001, avoir porté plainte contre X dans l'affaire de cette disparition. Mais du fait des lois d'amnistie, une action en justice était impossible ...

Les lois d'amnistie votées après la guerre d'Algérie portaient sur des actes qui n'avaient pas été jugés. Pour contourner ces lois, les questions liées à la guerre d'Algérie ont toujours été traitées en correctionnelle devant la 17^e chambre du TGI de Paris, en charge des affaires dites "de presse" (apologie, diffamation). C'est ainsi que la bonne foi de l'historien Jean-Luc Einaudi avait été reconnue lorsqu'il avait parlé de "*massacre*" à propos de la répression du 17 octobre 1961.

Le détour par la procédure en diffamation est décevant, mais c'est, pour ceux qui l'utilisent, une façon indirecte de faire que justice soit rendue. Mais à ma connaissance, il n'y a jamais eu de procès en diffamation concernant la disparition de Maurice Audin.

Ni archives ni action judiciaire. Cela veut-il dire que les circonstances de la mort de Maurice Audin ne seront jamais reconnues officiellement ?

Le seul endroit où se trouve la réponse, c'est dans la tête des protagonistes. Il faut donc se dépêcher de recueillir les paroles du général Aussarresse et de Gérard

Garcet [à l'époque sous-lieutenant]. Les archives montrent bien qu'ils sont nommés auprès du colonel Godard, qui commande le secteur Alger-Sagel le 7 juin, et qu'ils sont tous les deux remis à disposition de leur corps le 1^{er} juillet. Pendant cette période, ils ont vraisemblablement participé à la disparition de Maurice Audin.

Ils ont certes toujours refusé de reconnaître leur culpabilité, mais le président de la République, chef des armées, pourrait demander à ces militaires en retraite de dire ce qu'ils savent.

Dans une lettre envoyée à François Hollande le 6 août, Josette Audin disait espérer que, "comme le président de la République Jacques Chirac l'a fait pour condamner la rafle du Vel d'Hiv, (...) vous ferez aussi, au nom de la France, non pas des excuses pour des actes qui ne sont pas excusables, mais au moins une condamnation ferme de la torture et des exécutions sommaires commises par la France pendant la guerre d'Algérie". A votre avis, que peut-on attendre de la visite de François Hollande à Alger les 19 et 20 décembre ?

Côté algérien, la barre avait été placée haut après la loi française contestée du 23 février 2005 reconnaissant notamment le rôle positif de la colonisation. Cette barre, c'est la repentance.

Il ne me semble pas qu'un président de la République française puisse accomplir ce geste, mais je peux me tromper .

En revanche, des excuses sur la torture, érigée en système pour gagner la guerre et non simple bavure, sont imaginables. Et il est possible que les Algériens s'en contentent au vu de la bienveillance avec laquelle ils ont accueilli le communiqué – pourtant à bien des égards timoré – de l'Élysée sur la reconnaissance de la "répression sanglante" du 17 octobre 1961. Ils auraient pu jouer la carte de la protestation, ils ne l'ont pas fait.

François Béguin (propos recueillis par)